



COURS POUR MÉDECINS DE GARDE © SSMUS

Conditions générales

1. Inscription

- 1.1 L'inscription au cours pour médecins de garde (DAK) se fait par voie électronique, sur le site www.sgnor.ch. Une confirmation d'enregistrement de l'inscription est envoyée par e-mail.
- 1.2 Nombre de participants:
 - au maximum: 28 personnes
 - au minimum: 12 personnesLe comptage des participants se fait sur la base des paiements reçus.
- 1.3 La personne qui ne peut pas être prise en considération pour le cours prévu sera automatiquement portée sur la liste d'attente pour le cours suivant et en sera avertie. Comme les dates du cours suivant ne sont vraisemblablement pas connues au moment de la première inscription, le candidat doit confirmer son intérêt au prochain cours possible par une nouvelle inscription.
- 1.4 Si le nombre minimal de participants n'est pas atteint, nous nous réservons le droit d'annuler le cours jusqu'à 6 semaines avant son début.
- 1.5 L'inscription est obligatoire.

2. Responsabilité et assurances

- 2.1 La protection d'assurance (accidents, responsabilité civile, etc.) relève des participants.

3. Finances

- 3.1 Les frais de cours comprennent la taxe de cours, y c. les documents, et les repas de midi et autres en-cas durant le cours.
- 3.2 Conditions de paiement:
 - L'attribution de la place au cours n'est définitive qu'après versement de la taxe de cours.
 - Si le paiement n'est pas reçu au moins deux mois avant la date du cours, le candidat concerné perd sa réservation, et la place au cours est alors attribuée à un candidat de la liste d'attente.
- 3.3 L'encaissement est effectué par l'organe désigné par le lieu de cours.

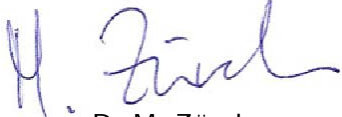
4. Retrait de l'inscription

- 4.1 Tout retrait d'inscription doit se faire par écrit. Les modalités de remboursement dépendent du moment du retrait de l'inscription:
 - retrait jusqu'à 6 semaines avant la date: moins 150.00 CHF de frais administratifs.
 - retrait jusqu'à 4 semaines avant la date: 50% des frais de cours.
 - retrait moins d'un mois avant la date: aucun remboursement.
- 4.2 Si le cours est annulé, les frais de cours sont entièrement remboursés.

5. Validité

- 5.1 Par leur inscription au cours pour médecins de garde, les intéressés acceptent les présentes conditions générales (CG) DAK/SSMUS.

DAK-Faculty



p. o. Dr M. Zürcher
Dr Urs Wiget, président